

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019 A 19h30 (Salle du Conseil)**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA.

**Absents** : M. Benoit COQUELET, M. Antony FRAUDEAU et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance** : Mme Béatrice FLEURY

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public, et plus particulièrement à la délégation de Yako (Burkina Faso), Commune jumelée avec le Vouglaisien, accueillie dans le cadre des premières assises du Sahel qui se sont tenues au Futuroscope les 10 et 11 octobre derniers.

Après avoir donné la parole à Mme ROBIN-GERVAIS, Présidente du Comité de Jumelage Yako Vouglaisien (COJYV) et aux membres de la délégation, M. Emile OUEDRAOGO, Chef du village de Nambeguian, M. François SAWADOGO Conseiller de l'Education Nationale, M. Lassané ZIDA, Receveur des taxes à la Mairie de Yako, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, à 19 h 50.

Mme Béatrice FLEURY est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 10 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- Décision du 20 août 2019 : signature avec l'entreprise AIS de Saint Benoit pour la réalisation d'une étude de sol dans le cadre du projet de réorganisation et d'extension du dojo, pour un montant de 3 350.00 € HT, soit 4 020.00 € TTC ;

- Décision du 30 août 2019 : signature avec l'entreprise SIGNAUX GIROD de La Crèche (Deux-Sèvres) pour la fourniture de panneaux de signalisation, pour un montant de 743.57 € HT, soit 892.28 € TTC ;  
=> divers panneaux : limitation de tonnage, ralentisseur, stop ...
- Décision du 3 septembre 2019 : signature avec l'entreprise 2iSR de Cholet (Maine et Loire) pour l'extension de la zone Wifi à la médiathèque, pour un montant de 818.00 € HT, soit 981.60 € TTC ;
- Décisions du 5 septembre 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Yesss Electrique de Poitiers pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 896.37 € HT, soit 1 075.64 € TTC ;  
=> Luminaires et appareils de chauffage
  - Signature avec l'entreprise Huguet Thibault de Poitiers pour l'aménagement d'un store vénitien au local commercial sis 5 place François Albert, pour un montant de 310.60 € HT, soit 372.72 € TTC ;  
=> local A fleur d'eau
  - Signature avec l'entreprise Eaux de Vienne-Siveer de Poitiers pour la mise en conformité de divers poteaux d'incendie :
    - A Beausoleil, pour un montant de 804.05 € HT, soit 964.86 € TTC ;
    - Rue Raoul Mortier, pour un montant de 586.57 € HT, soit 703.88 € TTC ;
    - Rue des Treilles, rue des Oiseaux et ZAE Beaugard, pour un montant de 307.92 € HT, soit 369.50 € TTC ;
- Décisions du 11 septembre 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Soregies de Poitiers pour le remplacement d'un candélabre accidenté rue de la Galmanderie, pour un montant de 1 767.53 € HT, soit 2 121.04 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise Yesss Electrique de Poitiers pour la mise en conformité des radiateurs de l'école maternelle, pour un montant de 3 403.66 € HT, soit 4 084.39 € TTC ;  
=> 6 radiateurs ; suite à la vérification des installations électriques par l'APAVE
  - Signature avec l'entreprise VM de Vouneuil sous Biard de Poitiers :
    - Pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 1 830.78 € HT, soit 2 196.94 € TTC ;  
=> carrelage, faïence, toilettes
    - Pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 1 860.29 € HT, soit 2 232.35 € TTC ;  
=> placoplâtre
- Décision du 12 septembre 2019 : signature avec l'entreprise CEDEO de Migné-Auxances pour l'aménagement d'un vestiaire au gymnase Emile Fradet, pour un montant de 1 446.93 € HT, soit 1 736.32 € TTC ;  
=> sanitaires et douches
- Décision du 16 septembre 2019 : signature avec l'entreprise Agenda Diagnostics de Poitiers pour la réalisation d'un diagnostic avant travaux dans le cadre du projet de réorganisation et d'extension du dojo, pour un montant de 1 880.00 € HT, soit 2 256.00 € TTC ;
- Décision du 24 septembre 2019 : signature avec l'entreprise Des Clics de Vouillé pour l'acquisition d'une imprimante pour les services techniques, pour un montant de 312.00 € HT, soit 374.40 € TTC ;
- Décisions du 25 septembre 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Brice Automobiles de Vouillé pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques, pour un montant de 12 500.00 € HT, soit 15 000 € TTC ;  
=> Renault Master 2.3 DCI 165 CV date de mise en circulation 02/08/2015 120 800 km

- Signature avec l'entreprise AIS Centre Atlantique de Saint Benoit pour la réalisation d'une reconnaissance de sol au niveau des tribunes du stade de football, pour un montant de 3 460.00 € HT, soit 4 152.00 € TTC ; => malfaçon dans les fondations ; en réponse à une question de M. Bernard PIERRE-EUGENE, il est indiqué qu'il s'est avéré nécessaire de procéder à une étude approfondie des divers niveaux de fondation, ce qui explique le montant assez élevé de cette étude. Une ouverture de 15 cm dans les murs et un affaissement ont été constatés.
- Décision du 26 septembre 2019 : signature avec l'entreprise Agenda Diagnostics de Poitiers pour la réalisation des diagnostics obligatoires pour la cession des bâtiments de la gendarmerie, pour un montant de 433.33 € HT, soit 520.00 € TTC ;  
=> amiante, état parasitaire, diagnostic de performance énergétique, installation d'électricité et état des risques et pollutions

M. Jean-Jean-Luc CHATRY fait état de la réalisation des vestiaires du gymnase Emile Fradet, par les services municipaux. Il rappelle que la toiture a été refaite il y a 2 an et l'éclairage changé l'année dernière. La prochaine étape sera la rénovation du sol.

M. le Maire souligne le fait que 3 gymnases sont à disposition à Vouillé pour des pratiques sportives et qu'ils sont utilisés en permanence. Il rappelle le choix fait par la Municipalité de conserver cet équipement lors de l'ouverture du Gymnase des Maillots et de le réhabiliter progressivement.

M. Jean-Luc CHATRY indique que le coût de la rénovation progressive du gymnase Emile FRADET sera nettement inférieur aux estimations réalisées il y a quelques années.

## 1 - FINANCES

### • Décisions Modificatives N°2

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20033 – Médiathèque	21318	Autres bâtiments publics	+ 900
Opération 20033 – Médiathèque	2183	Matériel informatique	+ 900
Opération 20074 – Défense Incendie	21568	Matériel et outils d'incendie	+ 1 100
Opération 20173 – Gymnase Emile Fradet	21318	Autres bâtiments publics	+ 2 500
Opération 20171 – Stade de football	21318	Autres bâtiments publics	+ 5 200
Opération 201022 – Signalétique	2152	Installations de voirie	- 10 600

### Explication :

- 1) Médiathèque : extension du réseau wifi public
- 2) Médiathèque : changement de deux postes informatiques mis à la disposition du public
- 3) Défense Incendie : mise en conformité de poteaux incendie
- 4) Gymnase Emile Fradet : réfection d'un vestiaire
- 5) Stade de football : achat d'un but mobile ; reconnaissance de sol au niveau des tribunes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

**2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT**

• **Avis sur la modification des limites de vitesse sur la voirie départementale**

M. François NGUYEN LA indique que le Président du Conseil Départemental a sollicité l'avis des Communes sur la modification des limites de vitesse sur les voiries départementales hors agglomération, et notamment la possibilité de rétablir la limite à 90 km/h lorsque la configuration du réseau permet de préserver un haut niveau de sécurité pour les usagers de la route.

M. François NGUYEN LA précise que la Commune de Neuville a proposé au Conseil Départemental de rétablir la limitation à 90 km/h sur la RD 62 entre Neuville et Vouillé.

Hors agglomération, dans la mesure où les routes départementales qui traversent la commune de Vouillé sont relativement sinueuses, interrompues par des carrefours non sécurisés, M. François NGUYEN LA propose de maintenir la limitation de la vitesse à 80 km/h sur l'ensemble de ces voies et demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le rétablissement de la vitesse à 90 km/h de la RD62, entre Vouillé et Neuville, cet axe présentant une largeur de voie importante, un revêtement en bon état et peu de carrefours (relativement bien sécurisés, à l'exception peut-être des accès à Yversay et au Petit-Yversay).

		limitations en vigueur		limitations souhaitées		
		hors agglomération		hors agglomération		
RD	liaison	section à 80	section à 70	section à 90	section à 80	section à 70
62	de Vouillé à Neuville	X		X		
62	de Vouillé à Chiré en Montreuil	X			X	
7	de Vouillé à Villiers	X			X	
7	de Vouillé à La Chapelle Montreuil	X			X	
21	de Vouillé à Lavauseau	X	Les Essarts		X	Les Essarts
40	de Vouillé à Frozes	X			X	
40	de Vouillé à Béruges	X			X	
43	de Vouillé à Cissé	X			X	
12	de Vouillé à Quinçay	X			X	
93	des Essarts à Latillé	X			X	

En réponse à une question de Mme BONNIN, M. François NGUYEN LA et M. le Maire indiquent que la décision finale appartient au Président du Conseil Départemental, notamment en cas de désaccord entre les Communes.

M. Jacques DESCHAMPS suggère l'aménagement d'une piste cyclable le long de la Route de Neuville.

M. le Maire indique que les contraintes de remise à 90 km/h sont très importantes et qu'elles nécessiteront des investissements vraisemblablement très importants du Conseil Départemental. Il présente les préconisations du Conseil National de la Sécurité Routière.

M. Jean-Luc CHATRY s'interroge sur la cohérence des limitations de vitesse avec celles imposées sur la voirie nationale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention : Mme Dany BONNIN :**

- **D'émettre un avis favorable sur la modification des limites de vitesse sur la voirie départementale sur le territoire de Vouillé telle que présentée ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier**

### **3 - RESSOURCES HUMAINES**

- **Modification des modalités de mise œuvre du Compte Epargne Temps (CET)**

Mme Dany BONNIN rappelle que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 13 mai 2014, a décidé d'instituer un compte épargne temps (CET) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce compte permet aux agents de la collectivité d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Elle rappelle que la mise en place de ce dispositif est obligatoire dès qu'un seul agent de la collectivité en fait la demande.

A ce jour, 6 agents de la collectivité ont ouvert un CET.

Mme Dany BONNIN fait état de l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 juin 2019, qui a cependant proposé des ajustements en raison des évolutions règlementaires.

Elle indique que les principales modifications concernent les points suivants :

- Possibilité d'abonder le CET jusqu'à la fin de l'année au lieu du 15 septembre (demande des agents)
- Précisions demandées par la Comité Technique sur la conservation des droits épargnés, en cas de changement d'employeur ; en cas de cessation définitive de fonctions ; en cas de décès d'un agent bénéficiaire d'un CET.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. le Maire indique que peu d'agents ont mis en œuvre le CET dans la collectivité, la plupart prenant les congés auxquels ils ont droit.

Mme Dany BONNIN précise qu'il s'agit d'une possibilité réservée aux agents, mais que les congés restent nécessaires pour les collaborateurs.

Mme Marie-Laure LEVRAULT indique que les agents ont parfois des contraintes professionnelles qui leur imposent de différer la prise de congés. Le CET est donc un outil intéressant pour ne pas perdre ces jours de congés.

M. le Maire souligne l'intérêt du dispositif lorsque l'agent est proche de la retraite.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la modification du dispositif « Compte Epargne Temps » au profit des agents de la commune conformément aux éléments évoqués ci-dessus,
- Et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**4 - VIE LOCALE ET TOURISME**

- **Bilan de fréquentation de la piscine et du camping pour l'été 2019**

M. le Maire présente le bilan de la fréquentation estivale de la piscine et du camping pour 2019.

Malgré les deux épisodes de canicule, la piscine a vu sa fréquentation totale diminuer, principalement en raison de conditions météorologiques médiocres mi-juillet, à partir du 26 juillet et entre le 9 et le 21 août.

- 5 431 entrées en 2018                      => 8 050 € de recettes
- 4 716 entrées en 2019 (- 15 %)            => 7 515 € de recettes

M. le Maire fait état d'une relative stabilité de la fréquentation du camping avec une hausse de la fréquentation des Français, mais une baisse des étrangers, qui s'explique par l'absence de saisonniers espagnols pour la collecte des melons.

- 1 556 nuitées en 2018 => 10 625,73 € de recettes
- 1 532 nuitées en 2019 => 10 298,41 € de recettes

Il souligne la satisfaction de la clientèle qui apprécie le charme de notre camping labellisé « 2 étoiles ».

M. le Maire fait état d'une perte totale d'un peu plus de 800 € sur les deux équipements, par rapport à 2018.

M. le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal d'importants dégâts occasionnés sur le portail et l'une des pilastres de l'entrée du camping par un véhicule particulier, le samedi 12 octobre.

M. Jean-Luc CHATRY ajoute qu'un dépôt de plainte a été effectué auprès de la gendarmerie, avec indication de numéros sur une plaque minéralogique.

**5 - JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

- **Plan de financement de l'aménagement du dojo et de la salle de danse**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle qu'à la demande des associations utilisatrices du Dojo, la commune de Vouillé a engagé, en 2017, une réflexion sur le fonctionnement de cet équipement.

En effet, la surface dédiée à la pratique des Arts Martiaux se révèle aujourd'hui insuffisante compte tenu de l'augmentation des effectifs. Par ailleurs, plusieurs contraintes ont également été identifiées, comme par exemple l'absence de rangements et de gradins pour les spectateurs.

Le projet répond donc à ces problématiques, en proposant une nouvelle organisation spatiale. Il est complété par une mise en accessibilité du site.

La permutation des salles dédiées aux activités « danses » et « arts martiaux » dégagera un espace plus important pour la pratique des sports de combats.

La phase de conception a débuté en juin 2018, par la réalisation des diagnostics et des premières esquisses par l'architecte retenu initialement pour l'opération, M. Olivier PETIT. M. Jean-Luc CHATRY précise qu'il a été décidé, en concertation avec la commission concernée, de mettre un terme à sa mission (résiliation en date du 26 novembre 2018), celui-ci n'ayant pas respecté les éléments de programme (extension et enveloppe budgétaire), malgré ses engagements au moment du jury de recrutement.

A l'issue d'une nouvelle consultation, le Cabinet Corset-Roche a été retenu pour assurer la Maitrise d'œuvre de l'opération. Un nouveau projet respectant le cahier des charges a été présenté.

Un agrandissement de 90 m<sup>2</sup> de la nouvelle salle de danse, permettra de garantir une surface d'évolution suffisante, mais également des sanitaires et une zone de déchaussage.

M. Jean-Luc CHATRY indique qu'il convient de réunir les représentants des utilisateurs, en prévision d'ajustements possibles à la marge, ce qui n'empêchera pas le dépôt rapide du Permis de Construire.

M. Jean-luc CHATRY propose de valider le plan de financement mis à jour, afin de solliciter les partenaires financiers.

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Dépenses préalables (géomètres, diag., constat d'huissier, ...)	76 250 €	DETR	142 575 €	30%
Honoraires de maîtrise d'œuvre		ACTIV	60 600 €	12.75%
Honoraires complémentaires (AMO, SPS, Contrôleur technique, ...) et frais annexes		Autofinancement	272 075 €	57.25%
Travaux	334 000 €	<b>Total en €</b>	<b>475 250 €</b>	<b>100 %</b>
Mise en accessibilité PMR	21 000 €			
Equipements et mobiliers	44 000 €			
<b>Coût total d'opération en € HT</b>	<b>475 250 €</b>			

M. le Maire et M. Jean-Luc CHATRY indiquent que le Permis de Construire devrait être déposé dès le 15 octobre, avec une instruction qui pourrait durer 5 mois.

Les travaux s'étaleront sur 7 à 8 mois, l'aménagement de la salle de danse en dojo étant réalisé avant l'extension de l'actuelle salle du dojo qui restera accessible aux utilisateurs.

En réponse à une question de Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Jean-Luc CHATRY précise que les fédérations vont être sollicitées pour l'achat du matériel notamment.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, il est précisé que la subvention de l'Etat n'est pas garantie. Avant décision de la Préfète, le dossier sera présenté en commission des élus, dont fait partie Rodolphe GUYONNEAU, qu'il conviendra d'informer de la demande de la commune.

M. le Maire indique que le financement du Conseil Départemental est acquis pour 2020 dans le cadre du dispositif « Activ » qui permet à la Collectivité de flécher les subventions départementales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement pour le réaménagement du gymnase de Braunsbach (Dojo et salle de danse),
- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental (ACTIV au titre de l'année 2020),
- D'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

**6 - INTERCOMMUNALITE**

• **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

M. Jacques DESCHAMPS fait état du dernier rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) adopté le 10 septembre 2019.

Il rappelle que la CLECT a pour unique mission l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière correspondant aux compétences transférées à l'EPCI.

Il ajoute que l'évaluation de la charge financière des compétences et des ressources transférées à la Communauté de Communes du Haut-Poitou permet de déterminer le montant de l'attribution de compensation à verser par l'EPCI à chaque Commune membre. A l'inverse, le montant est également revu lorsqu'il y a retour de la compétence à une Commune. Le montant de l'attribution de compensation est révisé chaque année.

M. Jacques DESCHAMPS indique que pour la commune de Vouillé, la seule modification concerne la participation d'un agent communal, pompier volontaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui va contribuer à augmenter de 25,65 € l'attribution de compensation à la Commune qui s'élèvera donc à 198 517,25 € pour 2019.

Il fait état du travail important réalisé par les services de la Communauté de Communes pour préparer le rapport de la CLECT.

Il indique que les rapports de la CLECT sont toujours favorables aux Communes, puisque seuls les maires siègent dans cette instance. Il regrette de ne pouvoir y participer, en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou (CCHP), Chargé des Finances. Il s'inquiète des décisions financières proposées qui vont impacter le budget de la CCHP et conduire à une possible augmentation de la fiscalité.

M. Jacques DESCHAMPS précise que la CLECT a examiné, au titre de l'année 2019, l'évaluation du transfert des charges pour les compétences :

- Capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts
- Construction, développement et gestion des écoles de musique à rayonnement intercommunal,
- Création, développement et gestion des ludothèques
- Aides aux publics en difficulté



- Versement au SDIS du contingent annuel
- Création ou aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités...
- Activités périscolaires
- Création, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Il s'interroge sur le maintien du service de balayage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, annexé à la présente délibération, présentant les méthodes de calcul et les éléments financiers des transferts de charges à la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;
- Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Vienne ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

- Procédure de révision « libre » concernant la compétence « Versement au SDIS de contingent annuel »

M. Jacques DESCHAMPS propose au Conseil Municipal de se prononcer, s'agissant de la compétence facultative « Versement au SDIS de la Vienne du contingent annuel prévu par la loi », sur la méthode de révision dite « libre » des attributions de compensation, conformément aux dispositions susvisées de l'article 1609 nonies C-V-1°bis susvisé.

Il fait état de la lourdeur de la procédure au regard du montant considéré : 25,65 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la procédure de révision « libre » concernant la compétence « Versement au SDIS de contingent annuel »,
- Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Vienne ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau et Assainissement »

M. Philippe PATEY présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau et Assainissement » réalisé par Eaux de Vienne - Siveer.

**Eau potable**

Le Syndicat gère l'approvisionnement en eau potable de 283 000 habitants avec un volume d'eau vendu de 17 Millions de M<sup>3</sup>.

Rendement du réseau satisfaisant à 79,2 %

**Pour le territoire de l'ancien syndicat d'eau Chiré/Frozes/Vouillé**

- Trois sites de production : un forage à la piscine, deux forages à Ravard
- Une bache à Frozes (120 M<sup>3</sup>) et le château d'eau à Vouillé (500 M<sup>3</sup> de réserve)
- 5 232 habitants desservis par 2667 branchements
- 110 Kms de réseaux

- 367 000 M<sup>3</sup> mis en distribution
- Augmentation importante de la consommation d'eau et des ventes d'eau
- Abonnement = 60 € / prix du M3 = 1,32 €/M<sup>3</sup>
- Prix moyen pour une consommation de 120 M<sup>3</sup> = 2,22 €/M<sup>3</sup>
- Rendement en baisse = 75 % avec des pertes plus importantes (+22%)
- Problèmes liés aux pesticides avec 2 analyses non-conformes
- Captage de la piscine arrêté pendant 6 mois en 2018
- Travaux d'alimentation rue du Chêne Vert
- Alimentation du lotissement du Verger Saint-Hilaire en attente
- Important projet sur Traversonne

#### Assainissement (Vouillé)

- 3 744 habitants desservis
- La station d'épuration fonctionne de façon satisfaisante
- 2 lagunes (Périgny et Les Essarts)
- La lagune de Périgny a été curée récemment
- 1 556 branchements
- 19,2 km de canalisations en séparatif
- 12,9 km de canalisations en unitaire
- 3,7 km de conduites de refoulement
- 160 000 M<sup>3</sup> facturés (baisse = - 3 %)
- Abonnement = 49,40 € (+ 1 € par an)
- Prix du M3 = 1,18 € (en légère augmentation)
- Taux d'impayés = 2,94 %
- Evacuation des boues de la lagune de Périgny conforme à la réglementation avec un plan d'épandage
- Travaux réalisés : chemin de la Bascule, station d'épuration, rue du Chêne Vert et divers chemisages

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, M. Philippe PATEY fait état d'un infléchissement de la baisse de la consommation d'eau potable. Il s'interroge sur la consommation en 2019 avec les épisodes de canicule.

Il fait part de ses très fortes inquiétudes sur la ressource en eau.

Il indique que « Eaux de Vienne » est contraint d'investir dans des usines nouvelles pour supprimer les pesticides, comme à Smarves (5 millions d'Euros).

En réponse à une question de M. le Maire, M. Jacques DESCHAMPS fait état de l'abandon du projet de Bassines, près de Plaisance.

M. Philippe PATEY indique que la Préfecture semble soutenir ces projets malgré tout.

Mme Fabienne FAZILLEAU fait état d'un projet de bassines sur Villiers.

M. le Maire et Mme Marie-Laure LEVRAULT soulignent l'importance d'encourager des cultures peu gourmandes en eau.

M. Jacques DESCHAMPS souhaite vivement que le débat sur les pesticides soit relancé, compte tenu des enjeux en termes de santé publique, mais également financiers, le traitement de l'eau coûtant de plus en plus cher.

- **Compte rendu du Comité Syndical d'Energies Vienne du 26 septembre 2019**

M. Jacques DESCHAMPS présente le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical d'Energies Vienne du 26 septembre 2019.

Il fait état d'une réelle stratégie du syndicat en matière d'efficacité énergétique : sur le patrimoine des communes (groupement de commandes en préparation) mais également sur celui des particuliers => effort de communication « Rénover facile » ; test sur le carnet de santé du logement (casba.fr) ; Accessibilité des bornes électriques ; repérage des réseaux...

En réponse à une question de M. le Maire sur les compteurs Linky, M. Jacques DESCHAMPS indique que le déploiement n'a pas commencé sur le territoire.

M. Jean-Luc CHATRY demande à ce que le bilan d'utilisation des bornes électriques, puisse être transmis aux Conseillers.

M. Jacques DESCHAMPS indique qu'il est nécessaire d'attendre une année pleine d'utilisation pour dresser le bilan des économies réalisées sur l'éclairage public.

M. le Maire indique qu'il conviendra de solutionner le problème de l'éclairage du boulo-drome, celui-ci restant parfois éclairé toute la nuit.

La Commune est en attente de la rétrocession de l'éclairage des parkings des logements de la Tour du Poêle par Habitat de la Vienne.

## **7 - DELIBERATION DIVERSE**

- **Remboursement des frais de déplacement de M. Patrick PEYROUX aux Rencontres Nationales des Villages Etapes à Rocroi (Ardennes) du 25 au 27 septembre 2019**

M. le Maire indique que M. Patrick PEYROUX a accepté de le représenter aux Rencontres Nationales des Villages Etapes, qui ont eu lieu à Rocroi (Ardennes), du mercredi 25 au vendredi 27 septembre 2019.

Il propose de rembourser les frais de transport, d'hébergement et de restauration que M. Patrick PEYROUX a engagés pour ce déplacement.

M. le Maire annonce qu'à cette occasion, la candidature de la Commune de Vouillé a été déposée pour accueillir les Rencontres Nationales en 2022. Il insiste sur les retombées économiques très positives du label qui justifient largement l'adhésion au réseau des Villages Etapes.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **Le remboursement à M. Patrick PEYROUX, des frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés pour son déplacement à Rocroi (Ardennes), à l'occasion des Rencontres Nationales des Villages Etapes du 25 au 27 septembre 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

## **8 - POINT DIVERS**

- **23 novembre : « Fill the Bottle » défi pour la collecte de mégots de cigarettes**

Mme Marie-Laure LEVRAULT présente l'opération de collecte de mégots de cigarettes, lancée auprès de tous les habitants de la Commune, dans le cadre d'une opération mondiale s'intitulant « Fill the Bottle », à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets. Le samedi 23 novembre, entre 9 h et 12 h, les bouteilles devront être apportées en mairie pour un recyclage ultérieur des mégots par une société spécialisée basée à Cissé. Elle fait état des bonnes retombées médiatiques : France Bleue, 7 à Poitiers, Radio Pulsar...

L'opération permet également de sensibiliser sur le travail des agents qui doivent ramasser ces déchets particulièrement polluants.

M. Jean-luc CHATRY fait état de la réception du chantier d'aménagement de l'aire de Fitness dans le Parc de la Gorande.

M. Philippe PATEY indique que la Fédération Française de Tennis a donné un avis favorable de principe sur le financement de la réfection des courts de tennis. Il conviendra cependant de vérifier si les dépenses restent éligibles, compte tenu du fait que les travaux ont déjà été réalisés.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 19 novembre à 19 h 30, salle du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h15.